



---

## LA DIMENSION EXTERNE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE L'UE

### Travailler ensemble : la stratégie régionale

---

### Rapport exécutif

Les régions sont des acteurs de plus en plus importants en matière de gouvernance des migrations, servant de lien entre la dimension locale et la dimension externe des migrations dans un contexte où la nécessité d'une approche territoriale se fait sentir. Alors que traditionnellement les régions européennes travaillaient principalement sur la dimension interne des politiques migratoires, elles ont accumulé une grande expérience vis-à-vis de la dimension externe des migrations et du développement dans le cadre de leur action de coopération internationale qui peut constituer un atout potentiel dans le cadre de la politique externe de l'Union européenne en matière des migrations.

À la suite du document de discussion de la CRPM « [Migration et asile dans les régions de l'UE : vers une approche de la gouvernance à multiniveaux](#) », ce document de réflexion met l'accent sur le volet international des politiques migratoires européennes. Il analyse la dimension externe de l'agenda de l'UE en matière de migration et de son évolution, en prêtant attention au rôle que les autorités régionales pourraient jouer en liant cette dimension extérieure à la dimension territoriale des politiques de migration. Il vise à souligner la contribution que pourrait apporter les autorités régionales, y compris à travers leurs politiques de coopération et de migration, ainsi que leur rôle dans les programmes et les politiques européens portant sur la dimension externe des migrations.

Pour ce faire, le **chapitre 2** présente brièvement les évolutions du scénario international de gestion migratoire depuis 2016. Pour la première fois, les Objectifs de Développement Durable incluent une mention relative à la migration ; et les Nations Unies ont lancé deux Pactes mondiaux sur les Migrations et les Réfugiés.

Le **chapitre 3** est consacré à l'Union Européenne pour analyser la dimension extérieure de la politique européenne, en particulier de ses instruments politiques et financiers. Le document examine les principales composantes de l'approche politique et opérationnelle de l'UE, en accordant une attention particulière au rôle des régions.

Le **chapitre 4** met l'accent sur les activités actuelles des régions sur la scène internationale en matière des migrations. Les régions ne sont pas de nouveaux acteurs dans ces domaines, et ce chapitre vise à présenter les expériences en matière de migration, d'asile, de coopération et

d'assistance humanitaire liées à la mobilité humaine. L'identification et la mise en évidence des actions menées jusqu'à présent sont cruciales pour explorer de nouvelles opportunités.

Enfin, le **chapitre 5** vise à évaluer en quoi et pourquoi une gouvernance à plusieurs niveaux peut être souhaitable. La promotion d'une stratégie régionale sur les migrations, la mobilité et le développement à intégrer dans la dimension extérieure des politiques migratoires à l'échelle européenne, doit se faire avec l'expérience et la voix des régions. En conséquence, et afin de permettre la contribution des régions, il convient de développer un discours pour / provenant des régions et une position sur le futur instrument financier de l'UE.

Le rôle des régions et des entités locales apparaît de plus en plus dans le contexte des migrations dans l'agenda international, notamment dans les Objectifs de Développement Durable, le Pacte mondial pour les Migrations et le Pacte mondial sur les Réfugiés. Dans ce contexte, il convient de développer **quatre thématiques** afin de déterminer comment les régions pourraient renforcer leur rôle dans les dimensions extérieures de la politique migratoire européenne :

- **les politiques d'accueil et de réception ;**
- **le rôle de la coopération décentralisée ;**
- **la contribution à l'aide humanitaire en matière de migration et d'asile ;**
- **la participation à des réseaux internationaux et régionaux.**

Comme indiqué dans les travaux précédents de la CRPM, les régions sont des acteurs clés en matière de politiques de migration et de protection des réfugiés, en particulier en ce qui concerne les politiques d'accueil, d'inclusion et d'intégration. Elles jouent également un rôle croissant dans la coopération internationale et les relations internationales. Le Pacte mondial sur les Migrations considère que les migrations, en tant que question transversale, nécessitent une « **approche pangouvernementale** », une « **approche pansociétale** » et des « **partenariats multipartites** » pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques efficaces en matière de migration. En outre, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies soulignent le potentiel de la migration pour promouvoir le développement. Cependant, il semble exister un désaccord sur l'interprétation du lien entre les deux concepts, les décideurs en matière de développement se concentrant sur la promotion du potentiel de développement de la migration dans les pays d'origine et de destination, tandis que les gouvernements et la Commission européenne se concentrent de plus en plus sur l'impact du développement sur la réduction de certains des facteurs incitatifs de la migration.

En raison de leurs connaissances et de leur expérience, les régions sont utiles et doivent être reconnues en tant que partenaires pour développer une dimension externe de la politique migratoire européenne. Les régions membres travaillent activement aux stratégies de développement sur leur propre territoire et dans les pays d'origine, aux programmes de retour et au travail humanitaire auprès des réfugiés, conformément aux objectifs de la politique migratoire de l'UE, des ODD et des Pactes mondiaux. Les régions sont également confrontées aux besoins fondamentaux de leur population de facto et aux difficultés liées à la facilitation de leur intégration dans la société. Elles devraient donc œuvrer pour une reconnaissance accrue de leur rôle dans le cadre des politiques et des actions en matière de migration et d'asile. En outre, les régions de l'UE sont un atout sur le terrain, car elles peuvent donner un point de vue différent, renforcer les relations avec les régions d'origine et de transit, mobiliser facilement les acteurs locaux et promouvoir la coopération décentralisée. L'Union européenne dispose d'instruments financiers dédiés à la question des migrations, dont certains dans lesquels le rôle des régions devrait être augmenté et renforcé.

En ce qui concerne les questions liées au travail, la Commission européenne reconnaît que certains enjeux de la Méditerranée occidentale sont liés au « taux de chômage élevé des jeunes dans plusieurs pays » en raison d'une crise économique et financière prolongée, aux problèmes environnementaux, qui a conduit à un « paradoxe de l'emploi » où le fort taux d'emploi des jeunes coexiste avec le manque de profils dotés des compétences nécessaires dans le secteur maritime. Ainsi, dans la communication de la CE sur la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration de 2017, la CE reconnaît la nécessité de renforcer les voies de migration légale en mettant l'accent sur la migration de main-d'œuvre et annonce la coordination et le financement de projets abordant ce problème et promouvant plus une migration circulaire plus efficace. Dans ce contexte, le [Mécanisme de partenariat pour la mobilité II](#), mis en œuvre par le CIDPM, finance cette typologie de projets et s'adresse aux organismes publics, tandis qu'en complémentarité, l'appel à propositions du FAMI pour des actions de l'Union étend cette priorité aux organismes et aux acteurs non publics.

Par ailleurs, la coopération transfrontalière au sein de l'instrument européen de voisinage a pour objectif de « faire progresser l'intégration transfrontalière » et vise à bénéficier aux deux côtés des frontières extérieures de l'UE. De plus, les migrations peuvent devenir un moyen efficace de promouvoir le développement dans les pays d'origine, si elles sont bien gérées. Pour les entités publiques telles que les régions qui développent des programmes de coopération décentralisée pour le développement, l'intégration de la migration dans la coopération est essentielle. En conséquence, **les programmes et les instruments financiers de la Commission européenne devraient offrir davantage de possibilités aux régions pour renforcer leur engagement dans le cadre de la dimension extérieure de la politique migratoire de l'UE.**

Avec une vue d'ensemble et une évaluation des outils et mécanismes existants permettant aux régions de participer à la politique de migration extérieure de l'UE et en tenant compte de leurs points forts en matière de gestion des migrations, les régions devraient développer leur propre vision et stratégie sur la manière de travailler sur les migrations et le développement. Cette approche devrait à la fois favoriser le potentiel de développement des migrants et utiliser les outils de la politique de développement pour réduire certains facteurs incitatifs de la migration. Les stratégies des régions pourraient porter sur les actions suivantes :

- ☞ **Partager des informations et des expériences pertinentes sur les liens entre migration et développement** et promouvoir une meilleure compréhension des flux migratoires et de la contribution des migrants au développement. Ces processus devraient inclure des informations sur l'impact des actions et activités migration-développement sur les objectifs et les résultats, ainsi que sur le développement durable dans son ensemble et le bien-être des citoyens.
- ☞ **Promouvoir une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernement dans le lien migration-développement.** Les gouvernements nationaux et sous-nationaux, ainsi que les réseaux mondiaux et les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux, ont un rôle important à jouer pour faciliter la coordination et l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences. Une meilleure coopération implique également une meilleure évaluation et des actions orientées vers les résultats, ainsi qu'une transparence accrue.
- ☞ **Utiliser les cadres de coopération décentralisée au développement pour améliorer les politiques locales et régionales** dans les pays partenaires et les pays donateurs et, en définitive, contribuer aux objectifs de développement durable. Les régions (et les villes) ne

sont pas de simples exécutants des politiques nationales et pourraient jouer un rôle clé dans la promotion du développement durable et de la cohérence des politiques à leur échelle. Le renforcement des liens avec les politiques migratoires pourrait se faire par le dialogue politique, le partage de connaissances et l'expérience des praticiens, ainsi que par des projets et actions communs, entre autres.

- ☞ **Lier les stratégies de développement au retour volontaire et actif.** La réintégration des personnes dans le pays d'origine après un retour (volontaire ou forcé) peut être une occasion de stimuler les effets positifs de la migration sur le développement. Un soutien à la réintégration des migrants qui ont été renvoyés peut être apporté en favorisant la création et le développement d'associations à but non lucratif dans le pays d'origine, susceptibles de soutenir l'inclusion sociale des rapatriés et de les aider à utiliser les nouvelles compétences acquises dans l'UE. L'évaluation de ces expériences peut donner d'importants enseignements sur les meilleures pratiques à reproduire.
- ☞ **L'implication des diasporas** dans le développement du pays d'origine est un moyen important de maximiser les avantages des migrations pour le développement du pays (et de la région) d'origine. Pour ce faire, un appel aux organisations de migrants doit être lancé afin de développer des projets intégrant leurs compétences à certains projets de développement de leur pays d'origine. Les régions peuvent jouer un rôle déterminant dans la reconnaissance et la promotion de nouveaux liens internationaux et des opportunités de développement associées.
- ☞ **Les programmes de réinstallation** sont une bonne occasion d'aider certains des réfugiés les plus vulnérables vivant dans les pays en développement à commencer une nouvelle vie dans un contexte de protection et de nouvelles opportunités et de réduire la pression sur les services publics dans les pays comptant un grand nombre de personnes déplacées.
- ☞ **Échanger des pratiques et des expériences pertinentes dans le soutien à l'autosuffisance des réfugiés** et pour mettre fin à « l'approche basée sur des camps de réfugiés » dans les pays voisins des régions d'où ils ont fui. Il pourrait s'agir ici d'investissements et d'initiatives de création d'emplois.
- ☞ **Promotion de réseaux régionaux au-delà du scénario de l'UE pour relever les défis liés aux migrations.** Il pourrait être utile d'établir un dialogue régional pour faire part de préoccupations et de défis communs et pour améliorer le transfert de connaissances et l'identification de pratiques et d'initiatives dans le but de renforcer le rôle des régions en matière de politiques de migration et d'asile. Les réseaux régionaux comprenant des régions d'origine, de transit et de destination pourraient constituer un cadre important pour identifier les risques et proposer des solutions. Il pourrait être utile de parvenir à une position commune sur des thèmes spécifiques et de les transmettre aux autorités nationales (et européennes). En outre, la CRPM pourrait promouvoir un dialogue politique entre la Commission européenne et les États membres de l'UE afin de renforcer le rôle des régions dans les politiques de migration et d'asile, y compris dans leur dimension extérieure.